

DECISION DU PRESIDENT

N° : DEC-074-2022

Objet : CONVENTION DE CO-MAÎTRISE D'OUVRAGE : REAMENAGEMENT DES RUE ET IMPASSE DU GUE SUR LA COMMUNE DE BARBASTE

Vu les statuts d'Albret Communauté,

Vu la compétence Voirie - Création, aménagement et entretien de la voirie déclarée d'intérêt communautaire,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération n°DE_091_2021 en date du 10 novembre 2021 exécutoire à la date du 8 décembre 2021 portant délégation du Conseil Communautaire au Président de la Communauté de Communes Albret Communauté (CCAC) ;

Vu l'élaboration du programme de travaux de voirie 2022 pour les communes d'Albret Communauté,

Albret Communauté et la commune de Barbaste ont décidé de réaliser des travaux de réaménagement des rue et impasse du Gué.

La communauté de communes Albret communauté intervient dans ce projet comme suit :

- Par sa compétence « création, aménagement et entretien de la voirie »
- Par maîtrise d'ouvrage déléguée de la commune de Barbaste.

Les ouvrages de la compétence « Commune », à savoir, les travaux de pluvial sous terrain, les réseaux secs, les espaces verts et la signalisation, seront mis en œuvre concomitamment avec les ouvrages de la compétence communautaire, à savoir les travaux de pluvial en surface, la démolition et le terrassement et les revêtements de chaussée et trottoirs, du fait du caractère complémentaire des différents ouvrages.

Compte tenu de ces éléments, il a été convenu que les travaux soient réalisés par le biais d'une opération commune et que la maîtrise d'ouvrage unique en soit confiée à Albret Communauté. Cette mutualisation nécessite la signature d'une convention de co-maîtrise d'ouvrage entre les deux collectivités, notamment pour cadrer les modalités de prise en charge techniques et financières.

Plan prévisionnel de financement global:

AMENAGEMENTS DE LA RUE DU GUE - BARBASTE

NATURE DES TRAVAUX	CHIFFRAGE	REPARTITION FINANCIERE PAR COMPETENCES	
		HT	CCAC
TRAVAUX PRELIMINAIRES	2 700 €	2 700 €	
PLUVIAL SURFACE CANIVEAUX	14 070 €	14 070 €	
PLUVIAL SOUS TERRAIN	464 €		464 €
DEMOLITION ET TERRASSEMENTS	24 468 €	24 468 €	
CHAUSSEE TROTTOIR REVETEMENT	64 721 €	64 721 €	
RESEAUX SECS	330 €		330 €
SIGNALISATION	250 €		250 €
ESPACES VERTS ET AUTRES	5 242 €		5 242 €
MOE et missions complémentaires	1 600 €	1 600 €	
TOTAL HT	113 845 €	107 559 €	6 286 €
TVA	22 769 €	21 512 €	1 257 €
TOTAL TTC	136 614 €	129 071 €	7 543 €
Remboursement par la commune à la CCAC pour les travaux de compétence communale (TTC)			7 543 €
Remboursement par la commune à la CCAC de 50% HT des travaux de compétence intercommunale arrondi à l'euro supérieur (subventions déduites)			53 780 €
Reste à charges TTC		75 291 €	61 323 €
Reste à charges HT		53 779 €	60 066 €

Le Président de la Communauté de Communes Albret Communauté,

DECIDE

Article 1 : de signer la convention de Co-maîtrise d'ouvrage relative au réaménagement des rue et impasse du Gué à Barbaste.

Article 2 : de préciser qu'il respectera le projet entériné par la Mairie de Barbaste.

Article 3 : de préciser que la maîtrise d'ouvrage est exercée à titre gratuit par Albret communauté.

Article 4 : de signer tous les documents relatifs à ce dossier.

Article 5 : De préciser que les crédits correspondants sont prévus au budget 2022.

Fait à NERAC le, **18 MAI 2022**

Le Président,

Alain LORENZELLI



Le Président,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bordeaux, CS 21 490 (9, rue Tastet 33063 Bordeaux) dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage.

En application de l'article L 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, Il sera rendu compte de la présente décision lors de la prochaine séance du conseil communautaire